

Fin de contrat - double des clés

Par raffikou, le 19/04/2008 à 12:27

Bonjour,

j'ai quitté mon ancien logement le 31/03/2008, j'ai fais un état des lieux avec le propriaitaire en lui restituant le jeu de clés notifie sur le bail.

le document a été signer par les deux partie.

15 jours aprés je reçois un courrier me reclamant un double des clés que j'avais fais de mes propre moyens sinon il considére que je suis toujours locataire a-t-il le droit de le faire? Merci

Par Mike46, le 19/04/2008 à 20:35

Bonsoir,

Je vous conseil pour éviter tout litige de lui donner le double des clés dont vous n'avez aujourd'hui aucune utilité.

Cordialement